

« **LE MAGNOLIA** »

Siège social : 9 rue des Plomarc'h 9100 DOUARNENEZ

SIRET /529 598 500 00021 Code APE : 9999Z n° Association : w294003130

Site internet : [www.lemagnolia.info](http://www.lemagnolia.info)

Courriel : [le-magnolia.autre@orange.fr](mailto:le-magnolia.autre@orange.fr)

Tél. : 06 67 89 50 01

A l'attention des responsables de randonnées

Douarnenez le 27 juin 2020

Objet : poursuite des activités randonnées

Bonjour à toutes et à tous,

Grâce à vous, les randonnées ont repris **le mardi 02 juin 2020** dans le respect des mesures gouvernementales en vigueur et en s'inspirant des recommandations de la Fédération Française de Randonnées.

Pour la période du **22 juin au 11 juillet 2020**, les règles se sont assouplies. Le regroupement par groupe de 10 personnes au maximum pour les activités sportives n'est plus une obligation. Les règles d'organisation des randonnées décrites dans mon courrier du 18 mai 2020 sont remplacées par celles décrites ci-dessous :

A compter de ce jour, les marches seront organisées ainsi :

➤ **Regroupement aux heures et lieux habituels pour le départ :**

- 1) Un responsable par groupe
- 2) Distanciation physique entre pratiquants d'un mètre au minimum.

➤ **Organisation de la randonnée**

- 1) Respect d'une distanciation physique spécifique entre les pratiquants :
  - 2 mètres pour les groupes à allure modérée
  - 5 mètres pour les groupes à allure soutenue
- 2) Port du masque conseillé avant et après la sortie. Non conseillé pendant la sortie.
- 3) Chaque randonneur est en possession de gel hydro alcoolique,

➤ **Covoiturage :**

- 1) Covoiturage admis dans la limite des règles en vigueur (décret n°2020-545 paru au J.O. du 11 mai 2020, alinéa VIII et IX)
  - Une voiture ne peut contenir, en plus du conducteur, qu'un passager, à l'arrière et du côté opposé. Plusieurs passagers sont admis s'ils appartiennent au même foyer

- Port du masque individuel pour les personnes de plus de 11 ans
- 2) Sur le lieu de RDV habituel ou par tout autre moyen, le responsable communique le lieu de départ de la randonnée. Chacun utilise alors sa voiture personnelle. Je recommande de limiter la distance de départ des randonnées aux communes voisines à Douarnenez. L'idée est de réduire au maximum les contraintes kilométriques de chacun. Les distances plus importantes peuvent être retenues sur décision du groupe.

Pour mémoire, je rappelle l'article 12 (Assurance) de notre règlement intérieur :

*" L'acceptation du système de covoiturage est sous l'entière responsabilité du chauffeur et des passagers qui l'accompagnent. Il relève de la responsabilité individuelle du conducteur et des personnes transportées."*

Soucieuse de poursuivre ce lien social qui nous est cher, l'association informe les personnes à risque de continuer à se protéger en limitant leurs contacts et leurs sorties dans un principe de confiance et de responsabilité.

Les responsables de chaque groupe font appel aux participants pour respecter cette organisation, en particulier la distanciation physique.

Les randonnées d'été (2h - 7/8 km) reprennent tous les mercredis sous la houlette de Daniel Jegouzo. Le lieu de départ reste le parking Saint Michel avec un départ à 14h00.

Merci de faire part de ces informations aux adhérents non informatisés.

Dans l'attente des prochaines mesures sanitaires qui évolueront probablement à partir du 11 juillet 2020,  
Le Conseil d'administration, se joint à moi pour vous remercier de votre dévouement.

Guy YAN